



Championnats du monde juniors de ski nautique de la FISNP 2020 Critères de sélection des athlètes

Renseignements importants

Endroit: Destin, Floride

Dates de la compétition: 18 au 23 août 2020

Dates du voyage: ÀÊD

Organisateur: USA Waterski

Aperçu de la compétition

Les championnats du monde juniors de ski nautique sont ouverts à tous les membres de la Fédération internationale de ski nautique et de planche (« **FISNP** ») qui sont âgés de 16 ans ou moins le 31 décembre 2019 (né en 2003 ou plus tard).

Tous les membres de Ski nautique et planche Canada (« **SNPC** ») qui sont en règle et admissibles pour représenter le Canada à une compétition de la FISNP sont admissibles pour la sélection pour représenter le Canada aux championnats du monde juniors.

Coût pour les athlètes

Il s'agit d'une compétition auto-financée. Tous les athlètes pour la note d'équipe et dans les inscriptions individuelles choisis pour représenter le Canada aux championnats devront payer leurs propres billets d'avion et les frais pour les bagages associés au voyage pour les championnats. Les autres frais associés à la participation à l'événement peuvent être couverts par SNPC; toutefois si le financement de SNC n'est pas suffisant pour couvrir ces frais, ils devront être payés par les athlètes choisis.

Les vols doivent être approuvés par l'entraîneur de l'équipe nationale avant la réservation.

Les athlètes qui font partie du programme de l'équipe nationale peuvent être admissibles pour recevoir du financement de ce programme. Une copie du programme de l'équipe nationale est disponible auprès de SNPC sur demande et est affiché dans le site Internet de SNPC (www.wswc.ca).

Objectifs

Les objectifs de cette compétition sont:

- (a) Maximiser le classement d'équipe du Canada; et
- (b) Assurer que tous les athlètes qui se qualifient pour participer aux championnats selon les critères de participation de skieur individuel de la FISNP sont inclus dans la délégation des athlètes canadiens pour représenter le Canada aux championnats.

Procédure de sélection



Aux championnats, les notes d'équipe seront calculées en utilisant les trois plus hautes notes globales dans chaque épreuve des six athlètes (maximum de quatre d'un genre) nommés par chaque pays aux fins de déterminer la note d'équipe.

Les athlètes pour représenter le Canada aux championnats et former l'équipe canadienne seront:

- (a) les six athlètes dont les notes seront utilisées pour déterminer la note d'équipe du Canada aux championnats; et
- (b) les autres athlètes qui se qualifient pour participer aux championnats comme skieurs individuels.

Le comité de haute performance de SNPC se réserve le droit de changer la procédure et/ou les critères suivants si: (a) le format ou les règlements techniques des championnats sont changés; ou (b) des circonstances inhabituelles feraient que l'application des critères seraient injustes.

Calcul des notes globales pour la sélection

La moyenne des trois meilleures notes d'épreuves de chaque athlète dans trois compétitions qui ont eu lieu entre le 15 juillet 2019 et le 13 juillet 2020 sera calculée. Les trois notes doivent être soit:

- (a) une note de la période entre le 15 juillet et le 31 décembre 2019 et deux notes de la période entre le 1^{er} janvier et le 13 juillet 2020; ou
- (b) trois notes de la période entre le 1^{er} janvier et le 13 juillet 2020.

De plus, chacune des notes d'épreuves de l'athlète doivent provenir de: (a) une compétition dont les résultats qualifient pour la liste de classement mondial de la FISNP; (b) une compétition séparée; et (c) un endroit différent.

La moyenne des trois notes de chaque athlète dans chaque épreuve sera convertie en des points globaux (la "**note globale de sélection**") en utilisant les formules globales de la FISNP décrites ci-dessous. La note de 1000 points utilisée pour chaque épreuve dans les formules globales sera la moyenne des notes des trois premiers athlètes dans chaque épreuve telle qu'indiquée dans la liste des classements mondiaux de la FISNP de mai 2020 dont les notes sont celles que le CHP anticipe qu'elles seront utilisées en déterminant la note d'équipe d'un pays aux championnats. Ces notes moyennes sont décrites ci-dessous dans les « Notes de référence ». Les notes de référence peuvent être révisées si les athlètes des autres pays participants qui sont choisis sont différents des athlètes anticipés par le CHP.

Sélection des athlètes pour la note d'équipe

Les paramètres suivants seront utilisés pour choisir jusqu'à six athlètes dont les notes seront utilisées pour déterminer la note d'équipe du Canada aux championnats:

- (a) il ne peut y avoir plus de quatre athlètes d'un genre;
- (b) la troisième note globale de sélection la plus élevée des athlètes déjà choisis sera utilisée pour déterminer si la note globale de sélection d'un autre athlète peut améliorer la note de l'équipe; et

- (c) le CHP peut (mais n'est pas obligé) choisir un athlète pour donner une note de remplacement même si l'athlète n'a pas de note globale de sélection qui est plus élevée que la troisième note globale de sélection la plus élevée des athlètes déjà choisis; le CHP peut utiliser sa discrétion selon cette clause même si la note globale de sélection d'un autre athlète est plus élevée que la troisième note globale de sélection la plus élevée des athlètes déjà choisis.

Sélection des substituts

Le CHP peut, mais n'est pas obligé, choisir jusqu'à deux substituts pour les six athlètes dont les notes seront utilisées pour déterminer la note de l'équipe du Canada aux championnats selon les critères de sélection précédents. Les substituts peuvent être choisis en même temps que les six athlètes sont choisis ou peuvent être choisis à une date ultérieure.

Sélection des athlètes individuels

Tous les autres athlètes qui se qualifient pour participer aux championnats selon les critères de participation des skieurs individuels de la FISNP seront choisis pour représenter le Canada aux championnats et feront partie de l'équipe canadienne. Les critères de sélection des skieurs individuels sont indiqués dans les règlements des compétitions de ski nautique de la FISNP 2019. Les athlètes peuvent voir les critères dans le site Internet de la FISNP.

Date limite pour envoyer les résultats

Une copie des résultats de toute la compétition ou une feuille de classements, dans les deux cas signée par le directeur de la compétition ou le juge en chef de chaque compétition qu'un athlète veut utiliser dans la procédure de sélection, doit être reçue par SNPC par courriel à info@wswc.ca avant la fin des heures d'ouverture le 13 juillet 2020. Les athlètes sont responsables de s'assurer que toutes les feuilles de résultats ou de classements sont reçues par SNC avant la date limite.

Peu importe ce qui précède, le CHP peut (mais n'est pas obligé) utiliser les résultats des compétitions affichés dans Internet s'il croit que les résultats affichés sont crédibles.

Moment de la sélection

Le CHP effectuera la sélection des athlètes qui représenteront le Canada aux championnats et formera rapidement l'équipe canadienne après la date limite d'envoi des résultats, le 13 juillet 2020.

Circonstances atténuantes

Si des circonstances atténuantes empêchent un athlète de participer au nombre exigé de compétitions ou qui nuisent aux performances de l'athlète, le CHP peut faire des exceptions aux critères de sélection. Si un athlète veut que le CHP prenne en considération de faire des exceptions aux critères de sélection, l'athlète doit faire une demande écrite au CHP. La demande écrite doit être reçue par SNPC par courriel à info@wswc.ca avant la fin des heures de fermeture le 15 juin 2020. Après avoir reçu la demande, le CHP peut demander de l'information supplémentaire écrite à l'athlète. La décision du CHP sera annoncée à tous les athlètes qui peuvent être touchés par la décision.

Appels



Un athlète peut en appeler de toute décision prise en rapport avec ce document. Un appel doit être fait et traité selon la plus récente version de la politique d'appel de SNPC. Une copie de la politique d'appel est disponible sur demande auprès de SNPC et est affichée dans le site Internet de SNPC (www.wswc.ca)

À cause de la courte période de temps entre la date à laquelle les athlètes qui participeront aux championnats seront mis en nomination et le départ de l'équipe pour les championnats, les délais normaux dans la Politique d'appel pour prendre en considération un appel doivent être raccourcis pour traiter l'appel avant le départ de l'équipe. Tout appel doit donc être déposé le plus vite possible après la nomination de l'équipe.

Un appel déposé trop près du départ de l'équipe peut ne pas être terminé avant le départ de l'équipe.

Code de conduite

Le CHP peut, en tout temps, disqualifier un athlète d'être pris en considération pour être choisi dans l'équipe canadienne ou peut retirer un athlète après la sélection à cause du comportement actuel ou passé de l'athlète qui ne respecte pas le Code de conduite de SNPC. Une copie du Code de conduite est disponible dans le site Internet de SNPC. Le CHP avisera l'athlète concerné, par écrit, de sa décision.

Aptitude pour la compétition

Le CHP peut, en tout temps, disqualifier un athlète d'être pris en considération pour être choisi dans l'équipe canadienne ou peut retirer un athlète après la sélection si, à cause de la maladie, d'une blessure, d'un manque de conditionnement physique ou d'une autre raison qui affecte la capacité de l'athlète à s'exécuter, le CHP croit qu'il est peu probable que l'athlète pourra s'exécuter aux championnats au niveau qui respecte les notes selon lesquelles la sélection de l'athlète dans l'équipe a été faite ou a été basée. Le CHP avisera, par écrit, l'athlète concerné de sa décision.

Contrat de participant

Chaque athlète choisi pour représenter le Canada aux championnats doit signer un Contrat de participant à la compétition dans lequel il accepte de respecter tous les règlements de SNPC, dont le Code de conduite de SNPC. Une copie du Contrat du participant à la compétition est disponible sur demande auprès de SNPC.

Notes de référence			
	Slalom ¹	Figures	Sauts
Hommes	ÀÊD	ÀÊD	ÀÊD
Femmes	ÀÊD	ÀÊD	ÀÊD

¹ Les notes de Slalom sont en fonction du système de points de la FISNP : compléter 13 m = 36 bouées
 compléter 12 m = 42 bouées
 compléter 11,25 m = 48 bouées
 compléter 10,75 m = 54 bouées

Formules globales de la FISNP	
Slalom ¹	(note de l'athlète) x 1000 ÷ (note de référence)
Figures	note de l'athlète x 1000 ÷ note de référence
Sauts – Hommes	(note de l'athlète – 20) x 1000 ÷ (note de référence – 20)
Sauts - Femmes	(note de l'athlète – 13) x 1000 ÷ note de référence – 13)

¹ Les notes de Slalom sont en fonction du système de points de la FISNP : compléter 13 m = 36 bouées
 compléter 12 m = 42 bouées
 compléter 11,25 m = 48 bouées
 compléter 10,75 m = 54 bouées